



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Secrétariat Général

Service des ressources humaines

Sous-direction du développement
professionnel et des relations sociales

Bureau des politiques statutaires
et réglementaires

78, rue de Varenne
75349 Paris 07 SP

Dossier suivi par : Gaël BLANC
Tél. : 01 49 55 54 39
Fax : 01 49 55 83 20

Objet : Réunion du comité technique ministériel

Paris, le **22 JUIN 2017**

CONVOCATION au CTM

Le comité technique ministériel se réunira le :

JEUDI 6 JUILLET 2017, à partir de 9h30
Salle SULLY
78, rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP

sur l'ordre du jour suivant :

- 1 – Intervention de Monsieur le Ministre ;
- 2 – Approbation du procès-verbal du CTM du 23 mars 2017 ;
- 3 – Avis sur le projet de décret modifiant le décret n°92-271 du 21 février 1992 portant statuts particuliers des corps des enseignants-chercheurs des établissements d'enseignement supérieur publics relevant du ministre chargé de l'agriculture ;
- 4 – Avis sur le projet de décret modifiant le décret n° 2014-625 du 16 juin 2014 fixant l'échelonnement indiciaire de certains corps et emplois du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt ;
- 5 – Avis sur l'arrêté d'adhésion au RIFSEEP pour les IPEF, *sous réserve* ;
- 6 – Avis sur l'arrêté d'adhésion au RIFSEEP pour les ISPV, *sous réserve* ;
- 7 – Résultat de l'expertise sur les circuits de gestion des embauches et renouvellements d'agents contractuels dans l'enseignement agricole public (enseignants et non enseignants) ;
- 8 – Point d'information sur la charte de gestion des IAE ;
- 9 – Point d'information sur la feuille de route du SIRH du ministère de l'agriculture et de l'alimentation ;
- 10 – Bilan de la mise en œuvre du télétravail ;
- 11 – Point d'actualité sur les inspections dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments ;
- 12 – Point d'information relatif à l'admission et à l'accompagnement retraite ;
- 13 – Questions diverses : les organisations syndicales sont invitées à faire connaître leurs questions diverses **au plus tard 2 jours avant la séance.**

La Secrétaire générale

Valérie METRICH-HECQUET